



ARRÊTÉ D'IMPOSITION ANNÉES 2017-2018

Le Conseil Général de Montherod, dans sa séance du 14 octobre 2016, a adopté les taux d'imposition suivants :

Impôts

(en % de l'impôt cantonal de base)

Impôt revenu, fortune, bénéfice, capital, spécial étrangers 78 %

Impôt foncier

(par mille francs)

Immeuble CHF 1.00

Construction non immatriculée au registre foncier CHF 0.50

Droits de mutation

(par franc perçu par l'Etat)

Ventes, cessions, etc CHF 0.50

Droits de mutation sur successions et donations

(par franc perçus par l'Etat)

Ligne directe ascendante CHF 0.50

Ligne directe descendante CHF 0.50

Ligne collatérale CHF 0.75

Entre non-parents CHF 1.00

Impôt complémentaire s/immeubles appartenant
aux sociétés et fondations

(par franc perçu par l'Etat) CHF 0.50

Impôt sur les chiens
par chien

CHF 100.00

La Municipalité